

**M. MacDonald (Cardigan):** Je n'exerce pas de contrôle sur ce que mes excellents collègues peuvent dire dans ce grand pays démocratique qu'est le nôtre, où existe la liberté de parole etc. Ils disent ce qui leur plaît et ils agissent en toute bonne foi. Les 5 et le 6 novembre derniers, j'ai parlé d'une étude entreprise par mon ministère, de concert avec d'autres ministères. J'ai dit que l'on voulait par là savoir s'il y aurait lieu de recourir à des dispositions spéciales concernant le logement, dans le cas notamment des vétérans à revenus faibles ou modestes. Les exigences et les préférences des anciens combattants, en matière de logement, varient. Il importe de reconnaître, d'une part, les besoins, en matière de logement, de bon nombre de vétérans à revenus faibles ou modestes. D'autre part, la moyenne d'âge des vétérans de la seconde guerre mondiale n'est pas loin de la soixantaine, et bon nombre voudraient s'acheter une maison dans une région urbaine pour y finir leurs jours.

Un programme de logement faisant état des exigences et préférences dont je viens de parler serait incompatible avec les dispositions des lois actuelles concernant les anciens combattants. Compte tenu des exigences actuelles des vétérans en matière de logement, on est d'avis que les dispositions de la loi nationale sur l'habitation peuvent mieux répondre à ces besoins. C'est dans cet esprit qu'une étude a été entreprise par mon collègue, le ministre chargé des Affaires urbaines (M. Danson), et moi-même. L'étude avance de façon satisfaisante, mais je ne suis pas en mesure d'en dire davantage ce soir. J'espère néanmoins pouvoir le faire dans un avenir prochain.

● (2210)

**M. Cullen:** J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. J'ajoute simplement que je m'en tiens à ce que j'ai dit.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il n'y a pas de rappel au Règlement pendant la motion d'ajournement.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—TERRE-NEUVE—LE  
SONDAGE QUANT À L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT DES  
VÉTÉRANS—DEMANDE D'AIDE

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Madame l'Orateur, mon expérience dans l'armée m'a appris que si nous ne pouvons pas nous attaquer au ministre de front, nous pouvons toujours l'attaquer de flanc: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) par la gauche, et moi par la droite.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le député n'est pas si à droite que cela.

**M. Marshall:** Je me réjouis de prendre la suite de mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, et d'essayer de me faire entendre du ministre. Je lui signalerai ce soir l'attitude néfaste du gouvernement qui refuse de prolonger la loi sur les terres destinées aux anciens combattants au-delà du 31 mars 1975.

Afin de faire comprendre l'absence de considération légitime dont cela procède et dont j'ai fait état dans ma question supplémentaire du 22 novembre dernier, je dois dire combien je m'étonne de voir le ministre accepter pareille décision de ses collègues du cabinet, alors qu'il a lui-même contribué à faire obtenir \$38,000 au commandement provincial de Terre-Neuve et du Labrador de la Légion royale du Canada pour effectuer un sondage sur la qualité des habitations des anciens combattants de cette province et, si possible, pour obtenir des fonds en vue de

*L'ajournement*

relever leurs logements à un niveau acceptable, ce que le ministre sans doute souhaite ardemment.

S'il vaut la peine de dépenser tant d'argent pour faire un sondage pareil, il serait certainement légitime de le mener à bonne fin et de fournir, par l'entremise du ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson), responsable du logement, les fonds nécessaires aux anciens combattants à revenus fixes afin de rendre leurs maisons confortables, pour leur plus grand bien et celui de leurs familles.

Le projet était certes valable, mais, en outre, ses résultats, tels que je les ai vus et tels que le ministre les a certainement vus, devraient faire ressortir des besoins du même ordre chez les anciens combattants de Terre-Neuve et de tout le pays placés dans les mêmes conditions. J'aimerais prendre comme exemple un cas signalé dans le rapport qui a fait suite au sondage. Dans ce cas-ci, un ancien combattant, deux fois amputé, doit être transporté plusieurs fois par jour dans des toilettes extérieures par des membres de sa famille, parce que les installations intérieures ne conviennent pas. Si nous acceptons cet aspect du mode de vie canadien, je me demande à quoi rime le Canada.

J'en suis arrivé à la conclusion désespérante que, à cause de l'apathie et de la suffisance du gouvernement actuel, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) n'arrive pas à convaincre ses collègues du cabinet—et pourtant c'est ce qu'il veut, j'en suis sûr—qu'il ne faut pas abroger la loi sur les terres destinées aux anciens combattants en promettant à l'opposition de la remplacer par un programme de construction de logements. En effet, à partir du 31 mars 1975, des milliers de vétérans se plaindront qu'on leur a supprimé les droits que leur conférait la charte sur les anciens combattants.

A titre de président du caucus de mon parti pour les affaires des anciens combattants, j'ai outrepassé les pouvoirs qui me sont dévolus par les règles de la procédure parlementaire pour signaler dans les limites de ma compétence la nécessité de protéger plusieurs milliers de Canadiens qui seront privés de leurs droits par l'application de la charte des anciens combattants. Si le ministre, comme il l'a laissé entendre à plusieurs reprises, estime que cette charte va bénéficier à cette partie de notre population canadienne, c'est-à-dire aux vétérans, qu'il en soit ainsi. Je le dis en n'apportant qu'une réserve, et c'est qu'il ne reste plus que trois mois avant la date d'échéance, et j'espère qu'avec l'appui de leurs associations, les vétérans reprendront encore une fois, après tant d'années, la lutte pour recouvrer, en ce qui concerne le Canada, les droits dont on veut les priver par suite de la décision du gouvernement d'abroger progressivement la loi.

Il serait opportun maintenant non seulement que le commandement provincial de Terre-Neuve et du Labrador décide de faire un relevé des logements qui ne répondent pas aux normes, mais aussi que nous autorisions et financions un relevé de tous les logements destinés aux anciens combattants au Canada; si le ministre est sincère, comme je suis persuadé qu'il l'est, ce serait une considération humanitaire à l'endroit des Canadiens. Le gouvernement devrait prolonger la durée de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants jusqu'à ce que le cas de chaque ancien combattant au Canada ait été étudié avec compassion, car je suis certain que le ministre se montre compatissant à cet égard.